



CONDITIONS GENERALES UNIQ INTERIEURS

Article 1 : Acceptation des conditions

Les présentes conditions de ventes sont conclues entre d'une part, Courtaut Mélanie dirigeante d'Uniq Intérieurs dont le siège social se situe 8 rue des Noisetiers 85310 Saint Florent Des Bois et d'autre part, les personnes souhaitant faire appel aux prestations de services proposées par Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs. Tout CLIENT d'Uniq intérieurs reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de prestations de services avant d'avoir accepté un rendez-vous conseil ou un devis. Toute acceptation d'un devis, signature d'un contrat avec Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs et toute validation, vaut acceptation des Conditions Générales de prestations de services.

Article 2 : Prestations

Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs intervient pour tous types d'espaces : appartements, maisons, locaux d'entreprises, commerces etc. Les prestations d'Uniq intérieurs consistent à fournir au CLIENT, un conseil en « décoration d'intérieur », « mobilier sur mesure » ou « Home staging ».

Pour la réalisation de certaines prestations, Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs pourra requérir l'intervention de prestataires. Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs peut alors mettre en relation LE CLIENT avec des prestataires qualifiés du secteur de la décoration ou du bâtiment. LE CLIENT, contractera directement et librement avec chaque prestataire. LE CLIENT reste toutefois libre de ne pas effectuer ou d'effectuer lui-même et sous sa responsabilité, les prestations de conseils requises par Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs.

Dans le cas de conseils à domicile, (standard peinture ou standard décoration) la totalité des rendez-vous est au nombre de 2, le premier étant une prise de contact gratuite comprenant la remise du cahier des charges du client, un reportage photographique et un état des lieux, durée MAX 30 minutes. Lors du deuxième

rendez-vous je me rends de nouveau sur site pour établir avec vous le projet décoratif grâce à des catalogues, des échantillons et des nuanciers. Remise du montant total du forfait par chèque à la fin du deuxième rendez-vous, aucun échelonnement de paiement ne sera accepté pour les prestations de conseils forfaitaires.

Les forfaits ne comprennent pas de suivi de chantier, seulement la mise en relation avec des professionnels qualifiés si besoin. Ma mission consistera à vous conseiller sur le choix des matières, des couleurs, des matériaux, du textile, du mobilier, des accessoires de décoration, des luminaires, les modifications éventuelles à apporter en matière d'agencement. A la fin de ma mission je vous remets un dossier avec le compte rendu sous 1 semaine pour les conseils à domicile en choix de coloris de peinture et revêtement, sous 15 jours pour les conseils en décoration à domicile.

Attention : par rapport à la superficie de la pièce à travailler, une fonction = une pièce, par exemple Mr B souhaite décorer son salon et sa cuisine, Mr B à une cuisine de 10 m² ouverte sur un séjour de 25 m² cela ne rentre pas dans un forfait une pièce mais comptera pour 2 pièces même si c'est compris dans un même espace sans séparation.

Dans les cas de missions sur devis (mission partielle de décoration / mobilier sur mesure / home staging) j'établis sous 1 semaine un chiffrage détaillé après une visite à votre domicile gratuite. Une fois le devis présenté et accepté nous nous revoyons lors de plusieurs rendez-vous (à voir en fonction du projet).

Un acompte vous sera demandé à hauteur de 30 % du montant total du devis du projet, les 70 % restants seront versés une fois ma mission terminée.

Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs ne réalise pas de maîtrise d'œuvre par conséquent les prestations d'Uniq Intérieurs ne comprennent pas de suivi de chantier et ne pourra être tenu pour responsable en cas de litige avec les sociétés responsables des travaux à effectuer. Les plans fournis n'ont valeur que de conseil et ne constituent en aucun cas un document contractuel.

Article 3 : Devis et Confirmation de Commande

Toute intervention de Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs fait obligatoirement l'objet d'un devis estimatif détaillé et personnalisé remis ou envoyé (e-mail, et/ou lettre simple) au CLIENT. Ce devis comporte la désignation et le type de prestations déterminées par la demande du CLIENT, ainsi que les modalités et coût qui y afférents. L'engagement du CLIENT et l'acceptation des présentes conditions vaudront par la signature du devis réalisé par nos soins. Dès signature la commande sera considérée ferme et engagera définitivement les deux parties. Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs s'engage à réaliser l'ensemble des prestations pour lesquelles elle a été contractée sur le devis signé. Toutefois, de manière

exceptionnelle et à l'appréciation de Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs, des ajustements pourront être apportés à ces documents, à la demande du CLIENT. Ces ajustements seront validés par les deux parties.

Article 4 : Durée de l'offre

Nos offres tarifaires (devis) sont valables 1 mois, à partir de leur date d'édition.

Article 5 : Prix et Facturation

Les prix de toutes les prestations sont en euros et toutes taxes comprises, relatif au régime de l'auto-entrepreneur « TVA. Non applicable, art. 293B du CGI ». Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs se réserve le droit de modifier les prix à tout moment mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur qui vous auront été indiqués sur le site au moment de votre prise de rendez-vous.

LE CLIENT est et reste entièrement responsable du paiement de l'ensemble des sommes facturées au titre du contrat passé avec Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs. Le défaut total ou partiel du paiement quinze jours après l'échéance du terme de toute somme due au titre du contrat, pourra entraîner de plein droit et sans mise en demeure préalable :

La suspension de toute prestation en cours, objet du contrat, sans préjudice pour Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs d'user de la faculté de résiliation du contrat stipulé à l'article 11.

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par LE CLIENT au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu.
- L'application d'une pénalité de retard, calculée sur la totalité des sommes dues, d'un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal.

Article 6 : Règlement

Le paiement des prestations de Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs s'effectue selon les modalités suivantes (sauf disposition contraire précisées sur le devis) :

- F1 : paiement comptant à l'issue du deuxième rendez-vous sur site, pour les prestations de conseils sans devis (standard peinture / standard Déco / coffret cadeaux).
- F2 : (home staging / partielle déco / mobilier sur mesure) 30% des honoraires à l'acceptation du devis, non récupérable par LE CLIENT pour quelque cause que ce soit et le solde à régler le jour d'achèvement de la prestation. Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs. se réserve le droit de procéder à une facturation intégrale et anticipée de la prestation en cours de réalisation :
- En cas de retard du CLIENT dans la transmission d'information (telles que : demande de renseignement et/ou de validation), ou de refus de coopération, notamment dans l'accès de l'immeuble, objet de la ou les prestations.
- En cas de retard dans l'intervention d'un prestataire extérieur requis par LE

CLIENT.

- En cas de modification significative du projet à l'initiative du CLIENT.
- En cas de vente anticipée du bien immobilier objet de la ou des prestations avant la réalisation de celle-ci.

Article 7 : Réclamations

Pour être valable, toute réclamation doit être adressée par écrit à Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs dans les 8 jours qui suivent la réalisation de la prestation. Si aucune réclamation n'est enregistrée dans ce délai, la ou les prestations sont considérées comme étant entièrement acceptées par LE CLIENT. Tout problème invoqué par LE CLIENT concernant un ajout ou une partie du travail réalisé, ne l'autorise pas à suspendre le paiement du travail achevé.

Article 8 : Droit de rétractation (applicable uniquement aux particuliers, article L121-20 et suivant le code de la consommation)

A compter de la date de la commande (signature du devis), et conformément à la législation en vigueur, LE CLIENT dispose d'un délai de Sept jours pour faire valoir son droit de rétractation auprès de Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs. Pour ce faire, LE CLIENT doit nous faire parvenir dans ce délai (cachet de la poste faisant foi) une lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant son intention de se rétracter, à l'adresse suivante : Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs, 8 rue des Noisetiers 85310 Saint Florent Des Bois.

Le remboursement du montant versé à la commande sera effectué au plus tard dans les trente jours suivant la réception de la lettre.

Article 9 : Annulation, Report et Modification

En dehors du droit de rétractation défini à l'article 8 ci-dessus, toute demande de report ou de modification de commande est soumise à l'accord de Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs. En cas d'annulation par LE CLIENT, toute prestation engagée au titre d'un devis accepté devra être payée intégralement.

Article 10 : Obligations et Responsabilités

10.1 : Obligations et Responsabilités du client :

LE CLIENT reconnaît avoir reçu de Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs toutes les informations et conseils nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause. Ainsi, les choix effectués par LE CLIENT lors de la commande, ainsi qu'éventuellement par la suite, demeurent sous son entière responsabilité. LE CLIENT s'engage à fournir à Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs tous

les documents, renseignements et informations afin de lui permettre de réaliser la ou les prestations convenues. LE CLIENT s'engage également à tout mettre en œuvre pour faciliter l'intervention de Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs et des prestataires requis et acceptés, notamment en terme de disponibilité de l'immeuble, objet de la ou les prestations.

10.2 : Obligations et Responsabilités de Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs :

Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la mise en œuvre d'un service d'une qualité conforme aux usages de la profession.

Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs ne peut être mandatée par son CLIENT pour assurer à sa place le suivi des prestations requises auprès des différents prestataires. Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs n'est pas maître d'œuvre dans la réalisation des travaux, réalisés par les prestataires, et à ce titre n'engage pas sa responsabilité contractuelle. Toutes les garanties légales ou contractuelles offertes au CLIENT dans le cadre de la réalisation de travaux le sont directement par les prestataires concernés (garantie décennale, etc.) En cas de litige, LE CLIENT ne pourra se retourner que vers le prestataire en cause. A cet égard, Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs recommande à ses clients de souscrire une assurance dommage ouvrage (DO) avant le démarrage d'un chantier. En tout état de cause, la responsabilité de Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs envers LE CLIENT ne pourrait être engagée que pour des faits établis qui lui seraient exclusivement imputables.

Pour le « Home-Staging », Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs ne garantit en aucun cas :

- Un quelconque délai de vente de l'immeuble objet des prestations à l'issue de leurs réalisations.
- Le principe même de la vente de l'immeuble objet.

LE CLIENT reconnaît expressément que la responsabilité de Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs ne saurait en aucun cas être recherchée sur ce point.

La responsabilité de Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations définies dans les CGV découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'Article 1148 du code Civil.

Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs, dans le processus de vente en ligne, n'est tenu que par une obligation de moyens ; sa responsabilité ne pourra être engagée pour un dommage résultant de l'utilisation du réseau Internet tel que perte de

données, intrusion, virus, rupture du service, ou autres problèmes involontaires.

Article 11 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une ou quelconque de ses obligations, le présent contrat sera résilié de plein droit, un mois après envoi par l'autre partie d'une mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception précisant les fautes contractuelles reprochées.

Article 12 : Bon de réception

A l'issue de la prestation à domicile de Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs, un bon de réception devra être signé en deux exemplaire par les deux parties afin que chacune d'elles conserve un exemplaire de ce document faisant foi de la réalisation de ses engagements.

Article 13 : Propriété intellectuelle

Tous les éléments du site de Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs. Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores. Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans accord écrit exprès de Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs.

« Uniq intérieurs est titulaire de l'entière propriété intellectuelle et artistique de la création conformément aux dispositions de l'article L111.1 du code de la propriété intellectuelle issu de la loi de 1992 et reprenant en les codifiant les dispositions de la loi de 1957. Toute reproduction partielle ou totale est interdite sous peine de poursuites. »

Article 14 : Le droit de l'image

LE CLIENT accepte l'exploitation des images photographiques et vidéos de nos produits et réalisations sur tous supports (site internet, catalogue, presse) et d'être cité en référence. En cas de refus, une annotation paraphée peut dénoncer cet usage.

Article 15 : Protection de vos données personnelles (C.N.I.L)

Parmi les informations que Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs est amené à demander au CLIENT, certaines sont obligatoires car indispensables à la réalisation des prestations dans les meilleures conditions, d'autres sont facultatives et collectées dans le but de mieux satisfaire LE CLIENT en répondant de manière plus personnalisée à ses attentes. Ces données sont collectées par Courtaut Mélanie /

Uniq intérieurs, enregistrées/conservées sous format électronique et/ou papier et certaines sont susceptibles d'être transmises à nos prestataires dans le but du traitement de votre commande. Conformément à l'article 34 de la loi 78.17 du 6 janvier 1978, dite Loi informatique et Liberté, LE CLIENT dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ses données personnelles. LE CLIENT peut exercer ce droit en envoyant un courrier à Courtaut Mélanie / Uniq intérieurs, 8 rue des Noisetiers 85310 Saint Florent Des Bois ou en envoyant un e-mail à : melaniecourtaut@gmail.com ou à uniqinterieurs@gmail.com.

Article 16 : Loi applicable et Tribunal compétent

Uniq intérieurs est une entreprise de droit français. La loi applicable aux relations contractuelles avec nos clients est la loi française. En cas de désaccord entre les parties, chacune fera allégeance pour régler le différend à l'amiable. Si le litige persiste, le tribunal compétent sera celui du siège de l'entreprise Uniq intérieurs situé au 55 boulevard Aristide Briand BP 833 85021 LA ROCHE SUR YON CEDEX.

MENTIONS LEGALES

Siren : 802 946 954

Siret : 802 946 954 00020

APE : 7410Z (activités spécialisées de design).

Directeur editorial : Mélanie Courtaut

Droits de reproduction

Les informations présentées sur ce site sont publiques. La reproduction des pages de ce site est autorisée à la condition d'y mentionner la source et de créer un lien sur la ou les pages de référence. Elles ne peuvent être utilisées à des fins commerciales ou publicitaires. Lorsque des données présentes sur ce site ont un caractère nominatif, les utilisateurs doivent en faire un usage conforme aux réglementations en vigueur et aux recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Données formulaire

Les informations recueillies dans les formulaires ne seront utilisées qu'à des fins de gestion et pourront donner lieu à exercice de droit d'accès dans les conditions prévues par la loi 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant.